



**PRÉFET
DE LA CORSE-
DU-SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Mer
et du Littoral de Corse**

Ajaccio, le 30/09/2026

RAR : 88000111810558B

Affaire suivie par : DPM2A
tél : 04 95 29 09 80
dpm2A@mer.gouv.fr

Monsieur,

Je vous informe qu'une servitude de passage des piétons transversale au rivage de la mer, plage du « Liamone » commune de COGGIA à Sagone, est en cours d'élaboration par les services de l'État, conformément à l'article L.121-34 du code de l'urbanisme.

Vous avez été identifié comme propriétaire en titre de la parcelle cadastrée à la section E sous le n°9, terrain d'assiette de la servitude.

À ce titre, je vous informe qu'une enquête publique aura lieu du 20 octobre 2026 à 9h00 au 6 novembre 2026 à 12h00, conformément à l'arrêté préfectoral n° 2A-2026-09-28-00002 ci-joint, et que le dossier d'enquête pourra être consulté pendant la durée de celle-ci :

- à la mairie de Coggia, du lundi au vendredi de 09h à 15h et le 6 novembre 2026 de 9h00 à 12h00 ;
- sur le site internet de la préfecture de Corse :
<https://www.corse-du-sud.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques>
- sur le registre dématérialisé via le lien <https://www.registre-dematerialise.fr/7682/>

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

L'adjointe à la cheffe du service
Gestion intégrée de la mer et du littoral

Marine DEDEKEN

M. François Xavier PINNELLI

